Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260915-B_2026_030-DE

Bureau Communautaire du 10 septembre 2026 Délibération n°B_2026_030

L'an deux mille vingt six, le dix septembre à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 4 septembre 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

Etaient présents (9) :
STRICOT Gaëlle, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Absents excusés (1) :
COWET Vincent

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HOURMAND

Objet : - Finances - Finances - Créances irrécouvrables budget Déchets

Le vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2019 à 2023.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8280160415/2026	5 615.59
Montant total à mandater au 6541	5 615.59€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :
- LE PRODUIT des créances irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

